

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023  
Version: 7.0  
Remplace la version: 6.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 20/3/2023

### Algizid Aquastab

Numéro de matière LZB x29

Page: 1 de 9

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit: Algizid Aquastab

Cette fiche de données de sécurité est valable pour les produits suivants:

LZB 129: 5 L

LZB 429: 1 L

LZB 929: 100 ml

UFI: 7030-V0WY-Y000-Y1SE

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Biocide concentré contre la prolifération des algues dans la piscine  
Utilisation industrielle  
Utilisations professionnelles / Domaine public

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: Lauda Dr. R. Wobser GmbH & Co. KG

Rue/B.P.: Laudaplatz 1

Place, Lieu: DE-97922 Lauda-Königshofen

WWW: www.lauda.de

E-mail: info@lauda.de

Téléphone: +49 (0)9343-503-0

Télécopie: +49 (0)9343-503-222

Service responsable de l'information:

Section Quality Management,

Téléphone: +49 9343 503-331, E-mail info@lauda.de

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Centre anti-Poisons de Strasbourg,

Téléphone: +33 388 373737

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 3; H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquette (CLP)

Mentions de danger: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence: P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023  
Version: 7.0  
Remplace la version: 6.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 20/3/2023

### Algizid Aquastab

Numéro de matière LZB x29

Page: 2 de 9

#### Marquage spécial

Texte pour l'étiquetage: Contient chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère.

Principe actif biocide: 2 g/100 g

Type de produits 2: Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur des êtres humains ou des animaux

Type de produits 11: Produits de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication

Utilisez les produits biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

#### 2.3 Autres dangers

Risque d'irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires.

Propriétés perturbant le système endocrinien, Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances: non applicable

#### 3.2 Mélanges

Spécification chimique: Algicide, solution aqueuse

Composants dangereux:

Identificateurs	Désignation Classification	Teneur
n° de liste 607-843-9 CAS 25988-97-0	chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère Acute Tox. 4; H302. Aquatic Acute 1; H400. Aquatic Chronic 1; H410.	< 2,5 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours

Informations générales: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

En cas d'inhalation: Veiller à un apport d'air frais. En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.

Après contact avec la peau: Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.

Contact avec les yeux: Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

Ingestion: Rincer la bouche. Ne pas provoquer de vomissement. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. En cas de malaises, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation: Peut provoquer des irritations. Toux, respiration haletante.

Après absorption: Peut provoquer des irritations. Peut être nocif en cas d'ingestion.

Après contact avec la peau: Peut provoquer des irritations.

Après contact avec les yeux: Peut provoquer des irritations.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023  
Version: 7.0  
Remplace la version: 6.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 20/3/2023

### Algizid Aquastab

Numéro de matière LZB x29

Page: 3 de 9

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés: Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'un incendie environnant, des vapeurs toxiques risquent de se dégager.

En cas d'incendie, après la vaporisation de l'eau, risque de formation de: Acide chlorhydrique, oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un équipement de protection approprié.

Indications complémentaires:

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée.

Ne pas laisser s'écouler l'eau d'extinction dans les canalisations, le sol ou le milieu aquatique.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Tenir toute personne non protégée à l'écart. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Porter un équipement de protection approprié. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une infiltration dans le sol, les plans et voies d'eau et les canalisations. Informer si nécessaire les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel), puis les recueillir dans des récipients adéquats en vue de leur élimination. Nettoyer.

Indications complémentaires:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir section 8 et 13 pour de plus amples informations.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023  
Version: 7.0  
Remplace la version: 6.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 20/3/2023

### Algizid Aquastab

Numéro de matière LZB x29

Page: 4 de 9

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation: Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Éviter la formation d'aérosols.  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire .

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver uniquement dans les récipients d'origine. Protéger du gel.

Conseils pour le stockage en commun:

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Indications complémentaires: Ne contient aucune substance ayant des valeurs limites sur le lieu de travail.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

Veiller à aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment.

### Protection individuelle

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

Protection respiratoire: Lors de l'action des vapeurs/aérosol, porter un masque respiratoire protecteur.  
Utiliser un filtre de type A-P2 conforme à la norme EN 14387.

Tenir à disposition pour les cas d'urgence un appareil de respiration indépendant de l'air environnant

Protection des mains:

Gants de protection conforme à la norme EN 374.

Type de gants: caoutchouc butyle, caoutchouc nitrile ou gomme

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection oculaire:

Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme EN 166.

Protection corporelle:

Porter un vêtement de protection approprié.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Tenir à disposition dans l'espace de travail un dispositif de rinçage oculaire . Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Cf. "6.2 Précautions pour la protection de l'environnement".

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023  
Version: 7.0  
Remplace la version: 6.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 20/3/2023

### Algizid Aquastab

Numéro de matière LZB x29

Page: 5 de 9

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique à 20 °C et 101,3 kPa	liquide
Couleur:	incolore incolore
Odeur:	inodore
Seuil olfactif:	Aucune donnée disponible
Point de fusion/point de congélation:	env. 0 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	env. 100 °C
Inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): non déterminé LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): non déterminé
Point éclair/plage d'inflammabilité:	> 93 °C
Température d'auto-inflammabilité:	non déterminé
La température de décomposition:	Aucune donnée disponible
pH:	à 20 °C: 6 - 8
Viscosité, cinématique:	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau:	complètement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non déterminé
Tension de vapeur:	non déterminé
Densité:	à 20 °C: env. 1 g/mL
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules:	Non applicable

### 9.2 Autres informations

Propriétés explosives:	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes:	non oxydant
Température d'auto-inflammabilité:	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation:	Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

cf. 10.3

### 10.2 Stabilité chimique

Stable si stocké dans les conditions prévues.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.4 Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de radiations solaires. Protéger du gel.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023  
Version: 7.0  
Remplace la version: 6.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 20/3/2023

### Algizid Aquastab

Numéro de matière LZB x29

Page: 6 de 9

#### 10.5 Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

Décomposition thermique: Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Effets toxicologiques: Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même.

Toxicité aiguë (par voie orale): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (dermique): Manque de données.

Toxicité aiguë (par inhalation): Manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée: Manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Manque de données.

Sensibilisation respiratoire: Manque de données.

Sensibilisation cutanée: Manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données.

Cancérogénicité: Manque de données.

Toxicité pour la reproduction: Manque de données.

Effets sur et par le lait maternel: Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données.

Danger par aspiration: Manque de données.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien:

Aucune donnée disponible

Autres informations:

Indication sur chlorure de N,N-diméthyl-2-hydroxypropylammonium polymère:  
DL50 Rat, par voie orale: 1.672 mg/kg

#### Symptômes

En cas d'inhalation: Peut provoquer des irritations. Toux, respiration haletante.  
Après absorption: Peut provoquer des irritations. Peut être nocif en cas d'ingestion.  
Après contact avec la peau: Peut provoquer des irritations.  
Après contact avec les yeux: Peut provoquer des irritations.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023  
Version: 7.0  
Remplace la version: 6.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 20/3/2023

### Algizid Aquastab

Numéro de matière LZB x29

Page: 7 de 9

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau:  
non déterminé

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune donnée disponible

#### 12.7 Autres effets néfastes

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

##### Produit

Code de déchet: 20 01 29\* = Détergents contenant des substances dangereuses.  
\* = Soumis à une documentation.

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

##### Conditionnement

Recommandation: L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.  
Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

##### Indications diverses

Éviter le rejet dans l'environnement.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant  
ADN: ID 9006

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: Non réglementé  
ADN: ID 9006, MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR/RID, IMDG, IATA-DGR: néant  
ADN: Classe 9, Code: M12

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023  
Version: 7.0  
Remplace la version: 6.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 20/3/2023

### Algizid Aquastab

Numéro de matière LZB x29

Page: 8 de 9

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR/RID, ADN, IMDG, IATA-DGR: néant

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement: La substance/le mélange ne présente pas un danger pour l'environnement sur la base des critères des règlements types de l'ONU.

Polluant marin - IMDG: non

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie fluviale (ADN)

Etiquette de danger: -  
Transport autorisé: T  
Équipement nécessaire: PP

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales - France

Aucune donnée disponible

#### Directives nationales - États-membres de la CE

Autres informations, restrictions et dispositions légales:

Aucune donnée disponible

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H sous la section 2 et 3:

H302 = Nocif en cas d'ingestion.  
H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Raison des dernières modifications: Mise à jour d'ordre général

Créée: 11/3/2014

Service responsable de la fiche technique:

voir rubrique 1: Service responsable de l'information



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et Règlement (CE) N° 2020/878

Mise à jour: 9/1/2023  
Version: 7.0  
Remplace la version: 6.0  
Langue: fr-FR  
Date d'édition: 20/3/2023

### Algizid Aquastab

Numéro de matière LZB x29

Page: 9 de 9

Abréviations et acronymes:

- Acute Tox.: Toxicité aiguë
- ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures
- ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
- Aquatic Acute: Danger pour l'environnement aquatique - aigu
- Aquatic Chronic: Danger pour l'environnement aquatique - chronique
- AS/NZS: Norme Australienne/Néo-zélandaise
- CAS: Service des résumés chimiques
- CE: Communauté européenne
- CFR: Code des règlements fédéraux
- CLP: Classification, étiquetage et emballage
- Code IMDG: Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
- DL50: Dose létale 50%
- DMEL: Dose dérivée avec effet minimum
- DNEL: Dose dérivée sans effet
- EN: Norme européenne
- EQ: Quantités exceptées
- IATA: Association du transport aérien international
- IATA-DGR: Association du transport aérien international – Règlement sur les marchandises dangereuses
- IBC Code: Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
- LIE: Limite Inférieure d'Explosivité
- MARPOL: Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
- OSHA: Administration de la sécurité et de la santé au travail
- PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique
- PNEC: Concentration prédite sans effet
- REACH: Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques
- RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
- TRGS: Règles techniques pour les substances dangereuses
- UE: Union européenne
- vPvB: Très persistantes et très bioaccumulables

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.